

DÉCLARATION UNIVERSELLE DE LA RECONNAISSANCE DE L'EXISTENCE DE L'ORDRE PATRIARCAL ET DE SON ABOLITION DÉFINITIVE

Les femmes mènent depuis plus de deux cents ans une lutte collective contre le **patriarcat**, institution qui représente une injustice permanente pour nous toutes, de même que pour les hommes, qui sont obligés d'assumer le rôle ingrat de gardiens et d'opresseurs des femmes.

NOUS CONSIDÉRONS

Que ne sont pas respectés les préceptes de « la Déclaration des Droits Humains » proclamée et approuvée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations unies, qui déclare dans son article 7 : « Tous [les êtres humains] sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi. Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration et contre toute provocation à une telle discrimination. » ; pas davantage que ne sont remplis, dans une mesure plus ou moins importante, les engagements accordés au cours de l'Assemblée générale des Nations unies qui s'est tenue à New York en juin 2000, suite à la dernière des quatre conférences mondiales (Beijing, 1995) sur les droits des femmes ; conférences mondiales qui ont été possibles grâce aux efforts réalisés par les femmes du monde entier au cours de ces dernières décennies.

NOUS DÉCLARONS

Que, le **patriarcat** étant une institution **inscrite** au sein de la société, **il n'a jamais été écrit**, par exemple, à l'instar d'un décalogue religieux ou d'une constitution politique, il est demeuré de ce fait officieux et juridiquement invisible, ce qui n'a pas permis de le corriger, de l'amender, ou tout simplement de l'abolir par anachronisme, comme peuvent être anachroniques, par exemple, le féodalisme ou l'esclavage. Nous entendons par *anachronique*, contraire aux droits humains, raison pour laquelle ont existé les injustices suivantes :

1.- Exclusion des femmes du contrat social et des droits politiques inhérents à celui-ci, de l'Athènes antique à nos jours ;

2.- Exclusion des femmes d'une éducation égale et paritaire, ce qui a donné lieu à une ignorance fonctionnelle nécessaire pour renforcer la

formation servile d'enfants et d'adultes féminines dans la tâche assignée d'être utiles aux hommes en tant que collectif sexuel hégémonique ;

3.- Exclusion des femmes du monde du travail, de la capacitation professionnelle nécessaire et suffisante pour accéder à toutes les professions, pour les exercer et pour avoir droit à occuper des lieux de gestion de celles-ci.

Les trois exclusions antérieures ont été possibles et se renforcent grâce à un entrelacs culturel construit exclusivement pour les hommes (patriarcat), ce qui a rendu les femmes invisibles, réprimées et subordonnées, soumises en plus aux châtiments correspondants en cas de non respect de la norme. Cette culture andro-centrée a eu pour l'essentiel ses voies de transmission au travers des religions, de la philosophie et de la science.

NOUS DEMANDONS

Que ce Forum international gère la demande formelle de pardon aux femmes du monde entier pour les injustices et les offenses reçues durant des millénaires, en même temps que nous donnons pour aboli l'ordre patriarcal et, avec cette abolition, la cessation, une fois pour toutes, de l'affrontement entre hommes et femmes en tant que supérieur/inférieure, actif/passive, ainsi que tous les autres concepts binaires faisant référence aux deux sexes pour l'exclusion de l'un d'entre eux.

DEMANDE DE PARDON

Cette demande de pardon vise trois aspects différents : la reconnaissance, la demande de pardon, et l'abolition.

La RECONNAISSANCE de l'institution patriarcale, **qui est inscrite** dans la société mais **qui n'a jamais été écrite** jusqu'à présent, c'est-à-dire qu'elle est fantasmatique. Il s'agit de la reconnaissance de son existence formelle, officielle et politique, en tant qu'institution, de manière à ce qu'elle soit en conditions d'être considérée et jugée comme une institution de plus parmi **celles qui sont et ont été**, dans le monde, susceptibles par conséquent d'être considérées comme épuisées dans leur développement et par conséquent obsolètes.

DEMANDE DE PARDON pour la gravissime offense morale, spirituelle, sociale et politique qui a été imposée, au travers des siècles, aux femmes du monde entier en les considérant comme des êtres inférieurs aux hommes et indignes de participer au contrat social humain, réservé exclusivement aux hommes.

ABOLITION. Ce qui est mentionné ci-dessus permet de décider de l'abolition du patriarcat en tant qu'entité hors de propos et hors-la-loi dans ce siècle, qui viole les droits de l'homme et constitue un affront pour la moitié de l'humanité, en plus d'un préjudice pour l'autre moitié. De la même manière que furent abolis dans le passé l'esclavage ainsi que d'autres institutions perverses, nous réclamons la dé-légitimation de celle-ci, ce qui permettra d'avancer plus rapidement vers un ordre social meilleur et plus juste pour la totalité des individus.

Ainsi, cette demande de pardon signifie, réellement et symboliquement, un AVANT et un APRÈS du patriarcat, un événement historique dans le devenir de l'humanité.

Associació GEA,
Barcelona, 2009